

La petite feuille



SCHR Société Coopérative d'Habitation

Renens et agglomération

Juillet 2020



Pendant la période estivale,
du lundi 6 juillet au jeudi 27 août 2020,
les bureaux de la gérance sont ouverts
le lundi matin de 08h00 à 11h30
et
le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00.

Vous pouvez nous joindre par téléphone
au 021 632 80 90
les lundis, mardis et jeudis matins
de 08h00 à 11h30.

Vous pouvez également nous contacter
par courriel

Editorial juin 2020

Le 15 mars 1921, une trentaine de Renanais décident d'unir leurs forces pour créer une coopérative d'habitation. Prémisses de notre SCHR actuelle née en 1945, ce galop d'essai est abandonné en février 1922 au profit de la Maison du Peuple de Renens, faute de moyens pour mener les deux projets à terme. En 1945, les membres fondateurs de la SCHR sont cependant les mêmes qu'en 1921, attestant d'une volonté tenace et durable d'élaborer des stratégies pour mieux se loger. Comme en témoignent les procès-verbaux de leurs réunions de 1921 : « La lutte doit être entreprise sur des bases nouvelles et tenir compte des très vives aspirations actuelles vers une rénovation sociale. L'idéal est de donner à tous la possibilité de vivre une vie saine dans un logement salubre et bien adapté à ses besoins ».

Les temps sont alors durs. La grippe « espagnole » (1918-1919) a moissonné entre 2% et 5% de la population mondiale. Vraisemblablement d'origine états-unienne, cette pandémie ne doit son nom qu'au seul fait que l'Espagne – pays neutre – est le seul pays à communiquer sur la maladie, les autres Etats en guerre censurant leurs informations pour ne pas démoraliser les troupes. Les autorités vaudoises édictent alors – comme aujourd'hui – des mesures pour freiner la progression de la pandémie. Les gens sont appelés à rester chez eux : prolongation des vacances scolaires, annulation des écoles de recrues, fermeture des cafés à 22h, cultes et assemblées communales désormais organisées en plein air.

Le 11 novembre 1918 prend fin la Première Guerre mondiale. En Suisse, la grève générale lui emboîte le pas le lendemain même, ce juste un an après le début de la Révolution russe d'Octobre. Droit de vote et d'éligibilité des femmes, demande d'une AVS étatique ou réduction de la semaine de travail à un maximum de 48 heures, les revendications des grévistes s'inscrivent dans un mouvement résolument progressiste. Si la grève est rapidement matée par les autorités, la semaine de 48 heures est adoptée en 1919 et l'AVS est votée en 1925, même si elle n'entre en vigueur qu'en 1948.

C'est dans ce riche terreau historique et idéologique que s'ancrent nos Renanais désireux de se loger convenablement. Ayant été confinés pour éviter la contagion de la grippe espagnole et aspirant à de meilleures conditions de vie, ces tout premiers coopérateurs décident d'allier leurs forces pour faire bouger les lignes. Ils soulignent que « La rareté des logements vacants à Renens et environs due [*sic*] à l'arrêt presque complet de la construction, engendre une hausse continue des loyers et menace de devenir un vrai danger pour l'ensemble de la population ».

Estimant être plus forts à plusieurs que tout seuls, leur projet est de mutualiser leurs ressources pour acheter des terrains et y construire des petites maisons, en prohibant toute spéculation (article 3 des statuts du 15 mars 1921).

Quelle criante actualité que ces préoccupations vieilles de 100 ans quand de nos jours se loger demeure un des problèmes majeurs de la population. Quand les revenus ne suivent pas l'explosion des prix de l'immobilier et qu'il faut consacrer un pourcentage effarant de nos ressources pour tout simplement avoir un toit. Au final, certaines choses perdurent au fil des siècles. C'est pourquoi je suis fière que les valeurs fondamentales de ces Renanais de 1921 soient restées identiques aujourd'hui à la SCHR et d'y contribuer au mieux-vivre dans notre société, responsable et solidaire.

Frédérique Beauvois, membre du conseil d'administration depuis juin 2019





**Société Coopérative
d'Habitation
Renens et agglomération**

Pourquoi un nouveau logo ?

Avoir un logo c'est donner une personnalité à l'entreprise. C'est aussi façonner sa signature visuelle qui sera reconnaissable par tous au premier coup d'œil.

La SCHR jusqu'à ce jour ne s'était pas dotée d'une véritable charte graphique où chacun de ses actes administratifs ou de communication est identifiable et donne une personnalité propre.

Au moment de fêter ses 75 ans, il était temps de refléter cette nouvelle dynamique dont nous vous avons déjà parlé.

Ainsi notre nouveau logo, avec son toit, reflétera immédiatement notre activité dans le domaine du logement mais démontrera aussi que notre coopérative est aussi la maison des sociétaires.

Une écriture plus épurée s'inscrira mieux dans le temps et nous rappellera que nous devons conserver notre dynamisme.

Ce logo a été conçu par la société Plates-bandes, à Lausanne, qui a su si bien traduire notre volonté. Il a été financé dans le cadre de l'enveloppe dévolue au 75^{ème} anniversaire.

De plus, il n'a occasionné aucun coût supplémentaire car notre ancien stock de papeterie a été entièrement utilisé.

Votre nouveau logo, vous le trouverez à l'avenir sur toute la papeterie de la SCHR, notre site internet ainsi que nos courriels.

COVID 19 et fonctionnement de la SCHR ?

Dès l'annonce le 13 mars dernier des mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre le coronavirus nous avons mis en place les mesures suivantes :

- ✓ pose des panneaux « Coronavirus » de l'Office fédéral de la santé publique indiquant les mesures barrières et de distanciation sociale sur toutes les portes d'entrée des immeubles ;
- ✓ commande et remise de désinfectants aux concierges avec pour mission de désinfecter 2 fois par jour les poignées des portes d'accès aux immeubles, aux caves, touches d'interrupteurs des parties communes ;
- ✓ remise de masques et fourniture d'habits de travail au personnel de conciergerie ;
- ✓ consigne donnée aux concierges d'être attentifs aux locataires qui auraient des difficultés ;
- ✓ télétravail pour le personnel de gérance, présence sur rendez-vous pour les urgences ;
- ✓ annonce aux sociétaires du report de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars.

La SCHR suit très attentivement la situation et continuera à prendre toutes mesures utiles.

Nouveau coronavirus Actualisé au 3.6.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

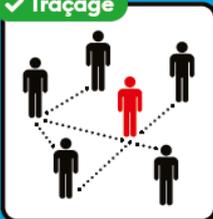
Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ **Test**



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ **Traçage**



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ **Isolement/quarantaine**



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓ 
Garder ses distances.

✓ 
Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓ 
Se laver soigneusement les mains.

✓ 
Éviter les poignées de main.

✓ 
Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ 
Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

✓ 
Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch





Les nouveaux Paudex - Le chantier est prêt à démarrer ...

Ce projet qui prévoit la construction de 86 appartements à loyers abordables, une salle communautaire, une surface pour les futurs bureaux de la SCHR ainsi qu'un parking souterrain, est prêt pour le premier coup de pioche.

La commune de Renens a octroyé le permis de construire et levé l'opposition formulée à l'encontre du projet. Notons toutefois que lors de la mise sous presse de cette publication, le délai de recours n'est pas encore échu et que si recours il devait y avoir les conséquences pourraient être fâcheuses.

Ces derniers mois ont été consacrés à la rédaction et l'envoi des soumissions ainsi qu'à la finalisation de dossiers administratifs permettant le montage du plan de financement de la construction d'une part, mais également à affiner le projet.

Ce projet se veut exemplaire du point de vue énergétique. La certification provisoire Minergie-P vient d'être attribuée. Le système de chauffage retenu est à base de pompes à chaleur. Des panneaux solaires équiperont la moitié des toitures l'autre moitié sera végétalisée. L'isolation généreuse sera assurée par des panneaux préfabriqués de type sandwich.

Photo maquette



Borjod 4

Ce bâtiment a accueilli début juin 2020 ses nouveaux locataires. L'achèvement du chantier marque la fin des rénovations lourdes effectuées sur tous les immeubles du groupe. Démarrés en 2012 ces travaux ont permis de rajeunir les plus anciennes constructions de la SCHR et ont coûté plus de 5 millions de francs.



Groupe Biondes

Toutes les cuisines des 2, 3 et 4 pièces bénéficient d'un nouvel agencement.



Aménagement des cuisines des logements de 2 pièces

Rue Neuve 3-5 et Midi 4

Au 1^{er} juillet 2020, Golaz fleurs ouvrira son commerce au no 5



LOCAUX A LOUER

Rue du Midi 4

SUR UN AXE PASSANT

OFFRANT UNE BONNE VISIBILITE

Locaux de 374 m2 sur 2 niveaux avec vitrine, monte-charge.
2 places de parc extérieur

Date d'entrée à convenir

Loyer à discuter



Avenue du 1^{er} Mai 11C

Local dépôt de 68m2 au prix de CHF 100.-- le m2

Comprenant un WC et un lavabo.

+

1 place de parc / loyer mensuel CHF 50.--

Date d'entrée de suite ou à convenir

Pour visiter : vous adresser à la gérance de la SCHR

Ch. de Biondes 46, 1020 Renens

021 632 80 90 / info@schrenens.ch

Opération ECO-LOGEMENT – Bâtiments du 1^{er} Mai 11b et 11c

Rapport final de Terragir



Grâce à cette action, les ménages, qui le souhaitaient, ont bénéficié de conseil (réglage de la température des frigos / préférence donnée à une radio 5 à 50 Watts plutôt que la télé 80 à 200 Watts /séchage du linge à l'air libre) ainsi que du matériel (ampoules incandescentes / multiprises à interrupteur permettant d'éteindre les appareils en veille /réducteur de pression d'eau aux robinets et pommeau de douche) ceci afin d'économiser de l'électricité, de l'eau.

Pour optimiser les réglages du chauffage au sol, nous avons fait appel à une entreprise qui est passée dans les logements afin de rééquilibrer le débit des boucles et ainsi obtenir une température ambiante moins élevée. Il a été également conseillé d'aérer régulièrement.



Et voici les résultats une année après.

Electricité : la consommation électrique des appartements ayant reçu une visite a globalement diminué de 7%, tandis que celle des appartements non-visités a augmenté de plus de 20%.

Consommation de l'eau : Elle a diminué de 2.86% dans le bâtiment 11b et augmenté de 6,99% dans le bâtiment 11c.

Chauffage : Une importante variation se trouve dans le bâtiment 11b -13.96%. La rénovation des fenêtres au printemps 2019 démontre qu'un tel investissement a un réel impact sur l'émission de CO2 et bien sûr pour le confort des locataires.

Conclusion : L'accueil agréable lors des visites et l'intérêt exprimé par les habitants lors de cette opération, montrent également que la population est préoccupée par ces questions de mode de consommation et d'économie d'énergie.

Nous remercions celles et ceux qui ont accepté de participer à cette étude.

Les conseils du gérant

Rappels des RULV « Règles et usages locatifs du canton de Vaud »

Nous avons constaté que de plus en plus de locataires jettent de tout par les fenêtres et balcons.

Il est important de rappeler que, pour rendre la vie entre cohabitants plus agréable et préserver l'état de l'immeuble, le locataire ne jette rien par les fenêtres ou balcons, en particulier de la nourriture pour les animaux (pigeons et mouettes, etc.).

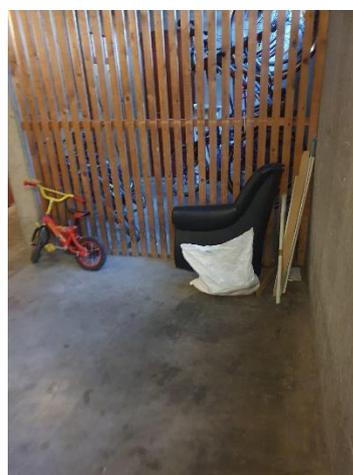


Nos concierges nous ont informés, à plusieurs reprises, que des objets encombrants étaient entreposés dans les corridors de caves.

Le locataire doit maintenir libre le passage dans les cages d'escaliers, paliers, corridors et abords de l'immeuble et n'y entrepose pas d'objets, sauf avec l'accord écrit du bailleur.



Ceci est contraire au RULV
qui font partie intégrante
du bail à loyer



Objets se trouvant dans les couloirs de l'immeuble et dans les couloirs des caves

Gérance

Bienvenue à Mme Marlène Halleux

La SCHR a le plaisir d'accueillir depuis le 23 mars 2020, Mme Marlène Halleux en qualité de responsable de la comptabilité à temps partiel (taux d'occupation 60%). Elle remplace M. Carlos Mendez qui nous a quittés le 31 mars 2020.

Mme Halleux est au bénéfice d'un bachelors en économie d'entreprise, option finance. Elle a occupé plusieurs postes au sein de La Poste. Elle exercera également ses compétences pour la coopérative SCHO-Mixage, avec qui nous avons conclu un contrat de gérance et pour laquelle nous avons repris entièrement la comptabilité dès le 1^{er} janvier.

Chaque coopérateur pourra apprécier ses compétences et son entregent.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de la SCHR ainsi que beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.





Bébé, joli bébé

Nous vous rappelons que toutes naissances, au sein de nos sociétaires, donnent droit à une petite récompense. Vous pouvez les annoncer à la gérance.

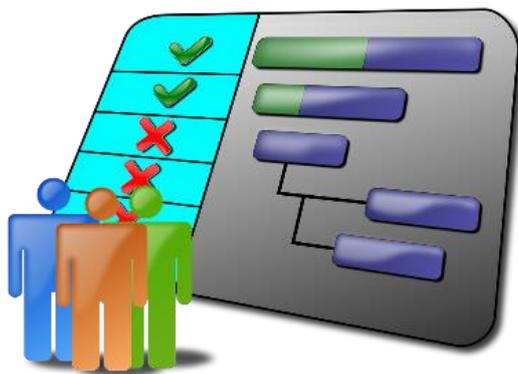
En effet nous vous engageons à nous annoncer la naissance d'un petit boutchou.

La SCHR a le plaisir d'offrir à ces nouveaux sociétaires « Junior » une part sociale d'une valeur de CHF 300.--.

La part sociale portera intérêt et pourra être retirée à la majorité du bénéficiaire.

Nous avons la joie d'annoncer les naissances de :

⇒ Mlle Hana Sabani, née le 24 octobre 2019
fille de M. et Mme Nezir et Xhemaika Sabani.



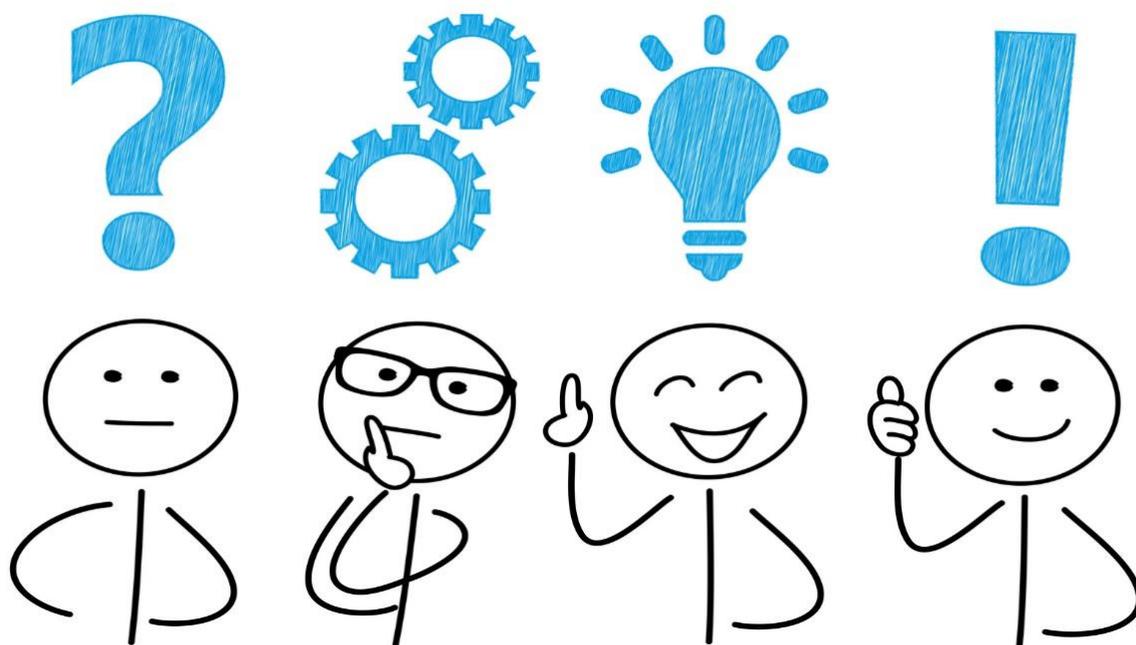
Agenda 2ème semestre 2020

Pour rappel :

**Assemblée générale ordinaire
aura lieu le mercredi 9 septembre 2020
à la buvette de la salle de spectacles de Renens**

STATUTS

**La date de l'Assemblée générale extraordinaire
liée à la refonte de nos statuts
est fixée au mardi 30 septembre 2020
à la buvette de la salle de spectacles de Renens**



**Vous avez des suggestions d'articles
à paraître
dans le journal
« petite feuille ».**

**Vous pouvez nous en faire part au
021 632 80 90
ou sur
info@schrenens.ch**